

## MODALITES DE VOTE

Le bureau de vote sera ouvert de 9h à 16h dans la salle Véronique GOURNAY (RDC haut de la Faculté de Médecine).

Il vous appartient en amont de vérifier votre présence sur les listes électorales et de signaler toute anomalie.

Les listes sont affichées devant la salle des Assemblées de la Faculté et sont également disponibles sur le [site internet de la Faculté](#) ainsi que sur la [Boîte à outil Médecine](#).

Chaque électeur devra présenter sa **carte professionnelle universitaire** ou une **pièce d'identité avec photographie**.

### **IMPORTANT - VOTE PAR PROCURATION**

Chaque procuration doit être établie sur un **imprimé, numéroté** et enregistré par le Bureau du Décanat. Les procurations peuvent être établies jusqu'à la veille du scrutin.

Les imprimés peuvent être retirés au Bureau du Décanat de la Faculté. Ils peuvent également vous être envoyés par mail via votre boîte mail universitaire uniquement.

Afin de pouvoir voter par procuration, vous devez **venir l'enregistrer au Bureau du Décanat** (RDC bas de la Faculté de médecine) muni d'une pièce d'identité ou de votre carte professionnelle universitaire avant le **lundi 13 novembre 2023 à 16h**.

Mme Nolwenn POYAC vous fournira une copie de la procuration à **remettre à votre mandataire pour le jour du scrutin**.

Vous pouvez contacter Mme Nolwenn POYAC au 02 72 64 11 48  
ou par mail [medecinedecanat.affairesgenerales@univ-nantes.fr](mailto:medecinedecanat.affairesgenerales@univ-nantes.fr)